



interview

Denis Colin

Médecin acupuncteur

Denis Colin est responsable de l'enseignement de l'acupuncture obstétrique du DIU de Paris XIII, responsable de la capacité de médecine en acupuncture, attaché à l'hôpital de Saint-Cloud et président du CFA-MTC (collège français d'acupuncture et de médecine traditionnelle chinoise).

Comment est pratiquée l'acupuncture en France ?

En France, seuls les médecins sont autorisés à pratiquer l'acupuncture. Il y a environ 3 000 médecins acupuncteurs dont environ 1 700 sont répertoriés à la Sécurité sociale. Par ailleurs, environ 7 000 praticiens non-médecins exercent l'acupuncture. L'acte d'acupuncture a été coté par la Sécurité sociale en tant qu'acte technique, sans prendre en compte l'acte clinique. La consultation est donc tarifée comme un acte infirmier. C'est pourquoi certains médecins préfèrent ne pas se déclarer comme tels auprès de la Sécurité sociale et la plupart des médecins acupuncteurs sont en secteur deux ou trois. Il n'existe pas d'ordre des acupuncteurs comme au Canada par exemple, et en France, la profession est gérée par l'ordre des médecins.

Quel est le statut des acupuncteurs non-médecins ?

Leur activité doit être reconnue et régulée. Des connaissances médicales minimales de niveau infirmier permettraient aux acupuncteurs non-médecins de pouvoir poser des diagnostics différentiels. Ils auraient alors la possibilité soit de créer un ordre

spécifique, soit d'être intégrés à l'ordre des médecins, de la même façon que l'ordre des kinésithérapeutes dépend de l'ordre des médecins. Il n'y a pas eu de vraie discussion ni d'intervention du gouvernement pour créer une commission et proposer un arrêté, un décret ou un projet de loi. Le mouvement autour de la reconnaissance de l'ostéopathie n'a pas profité aux acupuncteurs non-médecins. J'espère néanmoins que cette situation sera résolue à court terme, d'ici deux ans, car il n'y a pas de raison qu'elle dure plus longtemps.

Quel a été le processus de reconnaissance de l'acupuncture en France ?

En 1987, un DU d'acupuncture avait été créé, reconnu en 1990 par l'ordre des médecins. En démontrant que l'acupuncture pouvait être l'objet d'une recherche scientifique, nous avons obtenu l'appui des universités. Leur soutien auprès du ministère de la santé et de l'éducation nationale a permis la création d'une capacité en acupuncture. La France est le seul pays occidental à avoir un tel DE en acupuncture. Ce diplôme est délivré exclusivement par les universités de médecine. L'acupuncture est donc une spécialité médicale, non pas indépendante, mais intégrée à la médecine générale.

Quel est l'état de la recherche en acupuncture ?

Depuis 1973, nous avons recueilli environ 160 000 références. Tous les ans, plus de 700 publications paraissent sur le sujet : environ 350 en recherche fondamentale et

« Nous avons obtenu l'appui des universités »

entre 400 et 500 en recherche clinique. Plus de 50 % d'entre elles proviennent de Chine. La recherche clinique en acupuncture porte sur des essais contrôlés et randomisés. Des revues systématiques (revue de littérature) et des méta analyses sont également publiées et confirment l'efficacité de l'acupuncture. Mais les crédits alloués en France sont minimes et ne permettent pas de mener des essais cliniques avec des protocoles rigoureux. Par exemple, un essai clinique qui nécessiterait 500 inclusions par groupe n'en aura que 50 pour des raisons de budget. Mais en 2009, le ministère de la santé a inclus les médecines complémentaires dans les appels d'offres de recherche qui sont lancés tous les ans dans le cadre du PHRC (programme hospitalier de recherche clinique). Cette année, un budget de 500 000 euros a été attribué pour une recherche que je dirige sur l'action de l'acupuncture dans les dystopies dynamiques (arrêt du travail et des contractions de l'utérus pour des raisons non mécaniques lors de l'accouchement). L'objectif est de démontrer l'intérêt de l'acupuncture dans ces situations pour réduire le nombre des césariennes. Il existe quelques méta analyses et quelques essais cliniques sur le sujet. Le traitement est régulièrement appliqué dans les maternités disposant de médecins ou de sages-femmes acupuncteurs, mais aucune étude importante n'avait été menée jusqu'alors sur ce sujet. Notre recherche se fera au sein de huit maternités et inclura 2 300 personnes.



L'acupuncture est une médecine millénaire. Comment peut-elle évoluer pour s'adapter à notre époque ?

La médecine chinoise est particulière car son système de logique, complet en lui-même, est utilisé actuellement comme il y a vingt siècles. Ses fondements n'ont pas changé mais aujourd'hui, l'acupuncture prend en compte de nouvelles maladies. La recherche en acupuncture contribue néanmoins à l'amélioration du traitement des maladies déjà connues en mettant en évidence l'efficacité de certains protocoles par rapport à d'autres. Dans le monde, il y a une bonne homogénéisation des indications et de la pratique de l'acupuncture. Il est néanmoins possible de distinguer les protocoles classiques des protocoles plus modernes. Parmi les effets notables et utiles des applications actuelles de l'acupuncture, il y a le traitement des pathologies des personnes âgées ainsi que la prise en charge complémentaire des maladies chroniques et graves. Aussi bien au niveau des maladies elles-mêmes qu'au niveau du contrôle des effets secondaires des thérapies lourdes (chimio, radiothérapies, etc.).

